

LES FORTIFICATIONS ET LES SIÈGES DANS LE SUD-EST FRANÇAIS

PRÉSENTATION

Le bicentenaire du siège de Toulon a fourni à la Fédération historique de Provence l'occasion de réexaminer l'ample sujet que constitue l'étude des fortifications et des sièges à travers le Sud-Est français. Il est banal de rappeler le rôle considérable que le phénomène défensif a joué à travers l'histoire : défendre un territoire et ses accès certes, mais aussi « rassurer et protéger », telle pourrait être, en plagiant Jean Delumeau, la raison d'être en temps de paix et en temps de guerre des divers types de fortifications ; l'on peut ajouter intimider, aux deux sens du mot : inspirer le respect et dissuader un adversaire potentiel. Techniquement, les forteresses figurent avec les vaisseaux de combat parmi les réalisations les plus sophistiquées de l'ère pré-industrielle et elles constituent avant le XIX^e siècle l'intervention qui transforme le plus nettement un paysage.

La fortification est d'abord le mur coûteux que les autorités féodales, urbaines, monarchiques puis républicaines édifient tout à tour pour répondre à un risque réel et constant, l'invasion du territoire et aussi la guerre urbaine, le siège qui isole ces accumulations humaines complexes et fragiles, aux ressources en eau et en nourriture limitées que sont les villes et les soumettent aux bombardements. Les forteresses correspondent aussi, sous l'Ancien Régime, à la volonté royale de contrôler les principales villes. C'est bien ainsi qu'il faut comprendre les fortifications marseillaises, autant destinées à pro-

téger la ville de l'ennemi extérieur que de ses propres velléités d'insubordination¹.

La richesse de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en fortifications s'explique dès lors. La Provence et le Comté de Nice, sont à la fois frontières politiques et zone côtière. De part et autre de Toulon, un ensemble conséquent de fortifications littorales de Port-de-Bouc jusqu'à Villefranche et une série de tours et de forts sur les archipels de Marseille, d'Hyères ou Lérins viennent rappeler la crainte du débarquement, du Moyen Âge quasiment jusqu'à nos jours². Un second ensemble d'Antibes à Briançon suit les vallées du Var, du Verdon, de la Haute-Durance, de l'Ubaye et du Guil, jalonnant la frontière orientale et septentrionale, barrant les routes d'invasion, souvenir des temps où nos voisins se ralliaient à la Maison d'Autriche, la Triplique ou l'Axe³. Souvenir aussi des changements de frontières qui affectèrent cette partie du territoire.

Elizabeth Sauze et Jean Boyer évoquent un autre ensemble, souvent malmené par l'Histoire : les nombreuses enceintes urbaines, qui témoignent de l'importance du réseau des villes et des bourgs de Basse-Provence et Comtat et aussi du poids des guerres de la maison d'Anjou et du XVI^e siècle, ces *barri* dont la trace est encore manifeste aux portes et aux tours parfois conservées et plus encore à leur empreinte en négatif dans les boulevards extérieurs qui ceinturent les quartiers anciens. E. Sauze et F. Fray ont naguère montré que 12 des 22 agglomérations que comptent actuellement les cantons de Cadenet et Pertuis ont possédé des enceintes, datant pour l'essentiel du XIV^e et de la première moitié du XVI^e siècle⁴. Périodes troublées certes, où certaines de ces agglomérations aujourd'hui fort modestes étaient, par leur population diversifiée, davantage des bourgs ou de petites villes que des villages et surent alors trouver les moyens de se protéger d'un carcan de pierres. Le bourg urbanisé du XVIII^e siècle et des débuts du XIX^e cher à Maurice Agulhon aura en général pour premier trait urbain l'enceinte, même si cette dernière est anachronique aux yeux des ingénieurs du roi, et souvent fort dégradée⁵.

1. Cf en dernier lieu André ZYSBERG, *Marseille au temps des galères*, Marseille, 1983 et le chapitre concernant Marseille de Nicolas FAUCHERE et Maciej FISZER, *Forts du littoral*, catalogue de l'exposition du Musée des plans-reliefs (Hôtel des Invalides), Paris, 1989, p. 56-65 (par N. Fauchere).

2. Cf également Nicolas FAUCHERE et Maciej FISZER, *Forts du littoral*, op. cit

3. Pour les fortifications de l'actuel département des Alpes de Haute-Provence, « Vauban en Haute-Provence », *Annales de Haute-Provence*, T. LII, N° 296, 1983, rédigé pour l'essentiel par Robert Bornecque.

4. François FRAY et Elisabeth SAUZE, « Les enceintes fortifiées dans les cantons de Cadenet et de Pertuis » *Provence Historique*, T. XXV, fasc. 101, 1975, p. 365-387 (« Mélanges André Villard »).

5. Sur la notion de « bourg urbanisé » : Maurice AGULHON, « La notion de village en Basse-Provence vers la fin de l'Ancien Régime », *90ème Congrès national des sociétés savantes (Nice 1965)*, section d'histoire moderne et contemporaine, T. I, p. 277-301

L'on verra pourtant grâce à E. Sauze ce qu'il en coûte de mettre une petite ville en état de siège. L'enjeu en vaut sans doute la peine car l'on connaît de terribles leçons de la négligence : Marseille qui n'était point protégée du côté de son port et a été prise et pillée par les Aragonais en 1423⁶. Les sièges sont temps d'exception en situation tragique de guerre des nerfs, où la durée s'accélère, se fige dans la tension, s'accélère à nouveau avec le dénouement. Aussi sont-ils souvenirs de poids dans la mémoire collective. Le siège de Toulon de 1793, les événements de 1940, 1942 et 1944 retracés par Jean-Marie Guillon structurent l'histoire de la ville. Le traumatisme que suscitent parmi les populations ces temps d'angoisse marque la mémoire collective même si le siège est avorté, comme l'on verra dans le cas du siège de Toulon de 1707. Dans un partage des rôles qui n'est nullement contradictoire, Yves Saint-Martin incarne ci-après l'historien qui juge selon les faits alors que Fernand Braudel se faisait naguère le chantre d'une tradition historiographique soucieuse peut-être de justifier la destruction précipitée de la flotte⁷. Mais le souvenir du siège peut être aussi celui d'un temps de solidarités unanimistes et d'élans héroïques. Cet aspect n'ayant pas été abordé, l'on se bornera à rappeler les légendaires qui associent les femmes à la défense de la cité : les dames de Marseille lors du siège de 1524, Catherine Ségurane à Nice en 1543, Judith Andreu de Castellane qui, nous dit-on, déversa son chaudron d'huile bouillante sur les protestants du haut de la porte qui existe toujours⁸ ; pensons aussi à ces mémoriaux des sièges que sont les boulets incrustés dans les murailles – sur la façade d'une maison du cours Lafayette à Toulon – ou bien exposés dans un sanctuaire – ainsi dans l'église des Capucins d'Aix sous l'Ancien Régime pour un boulet qui, lors du siège de 1593, se serait « miraculeusement » brisé au contact d'un crucifix⁹.

Mais l'histoire des fortifications est, on le sait, celle d'une dialectique constante entre le canon et la muraille, jusqu'à ce que celle-ci se dilate au point de devenir immatérielle, comme le rappelle J.-M. Guillon. Avec les progrès

6. En dernier lieu : Christian MAUREL, « Fractures et renouveau d'un organisme urbain médiéval : la société marseillaise à l'épreuve du sac des Aragonais (1423) », dans Claire DOLAN dir., *Événement, identité et histoire*, Sillery (Québec), 1991, p. 39-63.

7. A noter cependant que dans son dernier livre, *L'identité de la France* [T. I], *Espace et Histoire*, Paris, Arthaud, 1986, Fernand BRAUDEL avoue quelques doutes au sujet de cette dernière : il a pris soin de signaler p. 362 note 219 que son texte était déjà composé lorsqu'il reçut communication du manuscrit d'une étude de P. Dubois sur le siège de 1707.

8. Ces épisodes ne sont connus que par des sources postérieures et les deux premiers cas ont donné lieu à d'assez laborieuses controverses d'érudits portant sur la réalité de l'événement ; il conviendra plutôt d'étudier quelques jours à quels enjeux et quelles représentations peuvent correspondre la naissance et l'évolution de ces traditions historiques.

9. L'histoire du « crucifix inexpugnable » et de son boulet est attestée par Pierre-Joseph DE HAITZE, *Histoire de la ville d'Aix capitale de la Provence*, Aix, T. III, 1886, p. 347-348 et par le p. Honoré, MOULIN, « Inscriptions publiques et chrétiennes (...) de la ville d'Aix », dans *Bibl. mun. Aix*, Ms 860 (1014), f° 9, N° 26.

du boulet métallique et le développement des fortifications bastionnées, l'enceinte à l'épreuve exige de tels moyens financiers et humains et de telles compétences que la noblesse et les villes s'essouffent progressivement à en assurer la réalisation ! Les fortifications des Temps modernes deviennent un phénomène de plus en plus exclusivement régalien, quitte pour le monarque à demander parfois à ses fidèles serviteurs d'en faire l'avance financière comme Frédéric d'Agay le montre. Mais l'Etat doit opérer des choix stratégiques en fonction d'une politique globale de défense du territoire et de l'élaboration d'un système fortifié : s'il multiplie les ouvrages littoraux et frontaliers, faisant de villages et de bourgs des villes-fortes ou même les créant, tel Mont-Dauphin¹⁰, il ne fortifie plus que certaines villes. Toulon continue ainsi d'être protégé¹¹, au point qu'au XX^e siècle la notion de « camp retranché » en vient à englober un large ensemble régional, à la différence de Marseille ou d'Aix, dont les agrandissements urbains de la fin du XVI^e siècle et du XVII^e sont entourés d'un mur qui ne saurait soutenir le moindre siège. La preuve en est donnée d'ailleurs en 1793 : Marseille ne peut alors penser à résister à l'armée de Cartaux, à la différence de Toulon.

Or, ces formes défensives obsolètes, incapables de résister au boulet métallique, vont subsister jusqu'au XIX^e siècle. Remarquable est ainsi le long maintien des fortifications monastiques de Montmajour et plus encore de l'abbaye Saint-Victor de Marseille, enfermée à partir de 1666 dans la ville, la permanence de créneaux et de machicoulis sur les tours des châteaux, voire le long succès des tours angulaires, pourtant faites souvent aux XVII^e et XVIII^e siècles d'un blocage plutôt mince¹². L'étonnement vient de la longue durée des enceintes urbaines, apparemment inséparables d'un long sentiment d'insécurité¹³, mais plus encore d'une façon urbaine de vivre et même d'une forme de patriotisme urbain. La protection sanitaire ne saurait seule justifier leur maintien, même si l'on répare les enceintes lors des pestes et encore en 1720 et si l'on construit alors le « mur de la peste »¹⁴. C'est apparemment la signification juridique et symbolique du rempart qui assure sa longue survivance.

10. André et Odette GOLAZ, *Notice historique et descriptive sur Mont-Dauphin*, Gap, 1981 (3^e éd.).

11. Comme le remarque le colonel Philippe TRUTTMANN, « Toulon de toutes nos places de guerre, se trouve seul à associer à la fois une enceinte urbaine classique de très belle facture (ou du moins : ce qu'il en reste), des ouvrages de défense des côtes variés, anciens et curieux, et à courte distance, de véritables forts de montagne, dont de véritables nids d'aigles », dans Nicolas FAUCHERE et Maciej FISZER, *Forts du littoral*, op. cit. p. 75.

12. Plusieurs exemples dans Frédéric d'AGAY, *La Provence des châteaux et des bastides*, Paris, Chêne, 1991.

13. E. ZOLA évoque dans *La fortune des Rougon* la fermeture chaque soir des portes de l'enceinte d'Aix dans les premières décennies du XIX^e siècle, dont il avait été témoin pendant sa jeunesse.

14. Daniele LARCENA et al., *La muraille de la peste*, Les Alpes de Lumière, N° 114, 1993.

La fortification est bien plus, en fait, qu'un moyen de défense. La référence allusive au système défensif médiéval reste apparemment, sur les châteaux, symbole du prestige et de l'autorité seigneuriale, apte à distinguer de la simple maison de campagne le petit manoir d'un possédant-fief. L'enceinte constitue longtemps par sa courtine, ses tours et ses portes l'un des monuments publics les plus caractéristiques de la ville et un élément essentiel du prestige urbain. Le *Dictionnaire de l'Académie* et le *Dictionnaire Provençal-Français* de C. F. Achard proposent du mot « ville » pratiquement la même définition : « quantité de maisons closes d'une enceinte de murailles ». Bien plus, le souci de fournir aux élites urbaines des prêtres instruits conduit l'Eglise à partir du XV^e siècle à réserver les cures des « villes murées » aux seuls clercs gradués d'université¹⁵. L'enceinte marque la limite juridique des privilégiés d'une ville, en particulier fiscaux. L'enceinte est donc preuve du statut urbain d'une agglomération et son allure « antique » (médiévale en fait) témoigne de la gloire ancienne d'une ville déchue. Elle permet un relatif contrôle des entrées d'hommes et de marchandises, propre à la perception des taxes d'octroi, au filtrage ou à l'expulsion des mendiants et vagabonds ; elle oppose aussi l'urbanité de l'agglomération murée à la ruralité de ses faubourgs et son plat-pays. D'où l'importance des rituels des entrées et sorties des grands personnages et, comme le montre Jean Boyer, le caractère monumental ou, au contraire, archaïsant et donc « antique » de ses portes. Lorsque Louis XIV entre en 1660 à Marseille par une brèche du rempart, il punit la ville rebelle en faisant démolir la Porte réale, où ses représentants devaient jurer entre les deux guichets de respecter les libertés marseillaises.

Ainsi s'explique sans doute qu'à l'époque contemporaine la digestion des restes de l'enceinte dans le tissu urbain ou sa démolition s'accompagnent de l'inégale conservation au titre de monuments historiques d'éléments isolés, tours et surtout portes, phénomène d'ailleurs ancien, dont témoignent les deux tours de l'horloge d'Aix et Salon, qui réemploient des poternes. Au terme parfois de vifs débats qui n'ont pas tous eu l'issue de ceux dont les remparts d'Avignon furent l'objet et que retrace Alain Maureau. Ainsi les destructions désastreuses de Carpentras ou Sisteron et, *a contrario*, des exceptions heureuses comme Saint-Paul de Vence. La conservation a cependant été sélective, valorisant les vestiges médiévaux plus que les enceintes bastionnées. Les services des fortifications s'étaient trouvés tôt confrontés au problème de la réutilisation des ouvrages dépassés ou dont l'intérêt avait décliné : que faire du château de Tarascon ou du château d'If, sinon des pri-

15. Liste pour la généralité d'Aix dans DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale*, Paris, 1776 (3^e éd.), T. V, p. 480-481 d'après l'arrêt du Conseil du 24 février 1770.

sons d'état ? En ne déclassant les forts qu'avec prudence, en les réutilisant comme casernes ou dépôts, l'administration militaire a longtemps pu maintenir en état des forteresses historiquement datées. Aujourd'hui le relai est pris par les municipalités, des associations de sauvegarde, voire des particuliers. Une action très importante d'inventaire systématique et d'étude des fortifications régionales est actuellement menée par l'Inventaire des monuments et richesses d'art de la France¹⁶. L'architecture militaire des temps modernes et contemporains entre ainsi progressivement dans le domaine patrimonial ; sa visite constitue pour le non-initié une leçon d'histoire et de technique particulièrement enrichissante¹⁷.

C'est à l'étude de ce passé et de cet héritage que la Fédération historique de Provence a voulu contribuer par la présente livraison, qui rassemble les communications de son congrès tenu à l'automne dernier à Toulon et Sanary¹⁸. Que les autorités maritimes et municipales qui nous ont reçus, ainsi que le médecin-général-inspecteur B. Broussolle, président de l'Académie du Var et notre vice-président, le commissaire-général J. Ferrier, qui furent les organisateurs de ces journées, soient ici remerciés¹⁹.

R. BERTRAND

16. Dont témoignent trois livraisons déjà parues des *Itinéraires du patrimoine*, rédigées par Philippe TRUTTMANN : N° 12, *Fortifications du Briançonnais*, 1992, N° 32, *Fortifications de l'Ubaye, de Vauban à Maginot*, 1993, N° 33, *Forts, tours et batteries des Iles d'Hyères*, 1993.

17. Comme l'ont montré lors du congrès de la F. H. P. la visite commentée par M. ROTGER de la tour médiévale de Sanary et celle du fort du Gros-Cerveau sous la direction de M. RIBOT.

18. La communication du commissaire-général Ferrier, « Le dernier regard des Anglais sur Toulon (18-19 décembre 1793) », a été publiée dans Jacques FERRIER, *Pour en finir avec 1793 et revenir sur l'événement de Toulon*, Toulon, 1993, p. 103-108.

19. Le compte-rendu du XXXIX^e congrès de la F. H. P. a paru dans *Provence Historique* T. XLIII, fasc.174, p.